



Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Lotissement Le Jardin Alpin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000144
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : lotissement
Appellation : Le Jardin Alpin
Parties constituantes non étudiées : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1993. AH 35, 56, 40, 41, 38, 44, 63

Historique

Le Jardin Alpin est un lotissement résidentiel composé de six chalets individuels et un chalet collectif, dû à l'initiative prise en 1984 par Roger Godino promoteur de la station des Arcs. Il interroge B. Taillefer : "pourquoi ne pas vieillir ensemble ?" et lui demande de lui "trouver un beau terrain pour des chalets". Le terrain retenu se trouve à l'extrémité ouest de la station d'Arc 1800, en limite du territoire de la commune de Bourg-Saint-Maurice, comme la "proue" de la station des Arcs, placée en avancée vers l'aval de la vallée. Le projet est étudié par B. Taillefer, et la mise en oeuvre est assurée par le bureau d'études COGEM (bureau d'études lié à la SMA), avec A. Chedal, entre 1985 et 1989. Les acquéreurs du lotissement se recrutent parmi les principaux acteurs de la station : Roger Godino qui choisit de quitter Arc 1600 où il habite la résidence la Rive ; Bernard Taillefer qui quitte son chalet dans le quartier des "Pointus" à Arc 1600 ; le paysagiste L. Simon qui a collaboré avec B. Taillefer pour la résidence la Rive.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1985 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Bernard Taillefer (architecte, attribution par source), André Chedal (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Le lotissement du Jardin Alpin est programmé dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger. Le terrain retenu se trouve à l'extrémité de la station, en limite des grandes résidences collectives du quartier de Charmettoger. La desserte du lotissement s'effectue par une voirie interne (non déneigée l'hiver) qui donne accès à chaque chalet et par un garage collectif enterré situé en partie inférieure. Les chalets du lotissement sont tous reliés directement au domaine skiable par le télésiège du Jardin Alpin, les plaçant à l'écart des résidences collectives des Aiguilles Grives. Le lotissement du Jardin Alpin est la seule opération de chalets individuels réalisée dans la station d'Arc 1800. Au lotissement, on peut associer trois chalets édifiés en contrebas de l'hôtel Gran Paradiso, suivant des principes d'implantation et d'architecture identiques aux chalet du lotissement du Jardin Alpin (chalet Adri, chalet Jeanne, chalet Petit-Paradiso). L'ensemble constitue une opération exceptionnelle regroupant 10 habitations individuelles placées en limite d'une station de 20 000

lits tous répartis dans de grands programmes collectifs. Les choix d'architecture retenus par B. Taillefer sont le reflet des interrogations de l'architecte : "je ne savais pas où j'étais, me rapprocher de quoi, des chalets d'alpage, des résidences touristiques. mais faire aussi ce qui correspond à ce que les gens voulaient". Si les principes d'implantation dans la pente (décalage des niveaux dans la pente du terrain, grandes baies au sud ou au sud-ouest, tous les niveaux accessibles de plain-pied) s'inspirent des choix développés pour les constructions collectives édifiées dans la station, par contre les techniques et les matériaux retenus font appel à des solutions moins novatrices (murs béton protégés par des parements en maçonnerie de pierres, couverture en lauzes) jusque là jamais employées dans les réalisations des Arcs. En fait les choix d'architecture des chalets du Jardin Alpin s'inspirent de la forme des chalets d'alpage présents dans les pentes de la montagne des Arcs, reprenant leurs volumétries. Le programme comporte sept chalets : six chalets individuels et un chalet collectif, aux caractéristiques suivantes : Le chalet Roy (chalet 1, parcelle 35, 1985, 170 m², 8 lits) situé dans la partie la plus haute du lotissement ; le chalet Diez (chalet 2, parcelle 56, 1985, 170 m², 8 lits) situé le plus à l'ouest du lotissement ; le chalet Brechet (chalet 3, parcelle 40, 1986, 170 m², 8 lits) situé le plus près des pistes de ski ; le chalet Taillefer (chalet 4, parcelle 41, 1988, 170 m², 8 lits) situé le plus près des pistes de ski ; le chalet Godino (chalet 5, parcelle 38, 1987, 170 m², 8 lits) situé le plus près des pistes de ski ; le chalet Simon (chalet 6, parcelle 44, 1989, 225 m², 8 lits) situé dans la partie inférieure du lotissement ; le chalet "du jardin alpin" (chalet E, parcelle 63, 1987, 400 m², 40 lits) situé dans la partie inférieure du lotissement, en bordure de la "route des Espagnols".

Eléments descriptifs

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le Jardin Alpin est un lotissement résidentiel composé de 6 chalets individuels et un chalet collectif, dû à l'initiative prise en 1984 par Roger Godino promoteur de la station des Arcs.

Il interroge Bernard Taillefer : « pourquoi ne pas vieillir ensemble ? » et lui demande de lui « trouver un beau terrain pour des chalets ». Le terrain retenu se trouve à l'extrémité ouest de la station d'Arc 1800, en limite du territoire de la commune de Bourg Saint-Maurice, comme la « proue » de la station des Arcs, placée en avancée vers l'aval de la vallée. Le projet est étudié par Bernard Taillefer, et la mise en oeuvre est assurée par le bureau d'études « COGEM » (bureau d'études lié à la S.M.A., domicilié avec la S.M.A. à Arc 1800), avec André Chedal, entre 1985 et 1989.

Les acquéreurs du lotissement se recrutent parmi les principaux acteurs de la station : Roger Godino choisit de quitter Arc 1600 où il habite la résidence la Rive (le logement placé au sommet de la résidence) ; Bernard Taillefer quitte son chalet dans le quartier des « Pointus » à Arc 1600 ; le paysagiste JM Simon, collaborateur de B Taillefer pour la résidence la Rive...

B. Origine du projet

Le lotissement du Jardin Alpin est programmé dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger. Le terrain retenu se trouve à l'extrémité de la station, en limite des grandes résidences collectives du quartier de Charmettoger. La desserte du lotissement s'effectue par une voirie interne (non déneigée l'hiver) qui donne accès à chaque chalet et par un garage collectif enterré situé en partie inférieure. Les chalets du lotissement sont tous reliés directement au domaine skiable par un télésiège (le télésiège du «Jardin Alpin») les plaçant à l'écart des résidences collectives des Aiguilles Grives. Le départ en contre bas, est accessible directement par gravité, et le retour des skieurs est possible directement par la piste des « Rêches». Le lotissement du Jardin Alpin est la seule opération de chalets individuels réalisée dans la station d'Arc 1800. Au lotissement, on peut y associer trois chalets édifiés en contrebas de l'hôtel Gran Paradiso, suivant des principes d'implantation et d'architecture identiques aux chalets du lotissement du Jardin Alpin (chalet Adri, chalet Jeanne, chalet Petit-Paradiso). L'ensemble constitue une opération exceptionnelle regroupant 10 habitations individuelles placées en limite d'une station de 20 000 lits tous répartis dans de grands programmes collectifs.

Les choix d'architecture retenus par Bernard Taillefer sont le reflet des interrogations de l'architecte : « je ne savais pas où j'étais... me rapprocher de... quoi... des chalets d'alpage... des résidences touristiques... mais faire aussi ce qui correspond à ce que les gens voulaient... ». Si les principes d'implantation dans la pente (décalage des niveaux dans la pente du terrain, grandes baies au sud ou au sud-ouest, tous les niveaux accessibles de plain-pied) s'inspirent des choix développés pour les constructions collectives édifiées dans la station, par contre les techniques et les matériaux retenus font appel à des solutions moins novatrices (murs béton protégés par des parements en maçonnerie de pierres, couverture en lauzes) jusque là jamais employées dans les réalisations des Arcs. En fait les choix d'architecture des chalets du Jardin Alpin s'inspirent de la forme des chalets d'alpage présents dans les pentes de la montagne des Arcs, reprenant leurs volumétries.

C. Programme

Le programme comporte 7 chalets : 6 chalets individuels et 1 chalet collectif, aux caractéristiques suivantes :

- le chalet Roy (chalet 1, parcelle 35, 1985, 170 m², 8 lits) situé dans la partie la plus haute du lotissement ;
- le chalet Diez (chalet 2, parcelle 56, 1985, 170 m², 8 lits) situé le plus à l'ouest du lotissement ;
- le chalet Brechet (chalet 3, parcelle 40, 1986, 170 m², 8 lits) situé le plus près des pistes de ski ;
- le chalet Taillefer (chalet 4, parcelle 41, 1988, 170 m², 8 lits) situé le plus près des pistes de ski ;

- le chalet Godino (chalet 5, parcelle 38, 1987, 170 m², 8 lits) situé le plus près des pistes de ski ;
- le chalet Simon (chalet 6, parcelle 44, 1989, 225 m², 8 lits) situé dans la partie inférieure du lotissement ;
- le chalet « du jardin alpin » (chalet E, parcelle 63, 1987, 400 m², 40 lits) situé dans la partie inférieure du lotissement, en bordure de la « route des espagnols ».

D. Principes du projet

D.1 - Parti général, situation dans l'ensemble de la station

Les chalets sont des constructions de volumétrie simple, dont le faitage est placé parallèlement aux courbes de niveaux, à l'identique des chalets d'alpage ; les murs pignons sont orientés sud-ouest et au nord-est, tandis que les murs gouttereaux vers l'aval ou l'amont du terrain.

D.2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

Chaque chalet comprend deux ou trois niveaux décalés dans la pente. Les pièces de vie sont placées sur les façades pignons (ouest et sud-ouest), et les pièces de service (entrée, sanitaires) sont placées à l'arrière (nord, et nord-est).

E. Référence typologique

Les sept chalets sont des constructions individuelles composées de trois niveaux, couverts par une toiture de lauzes.

II. DESCRIPTION

Voir description du dossier individuel : chalet Godino

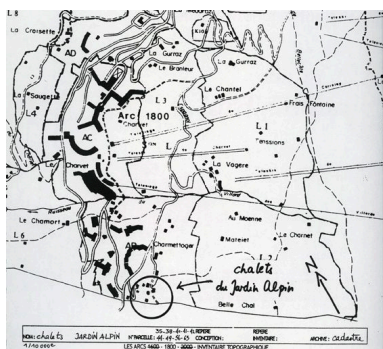
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

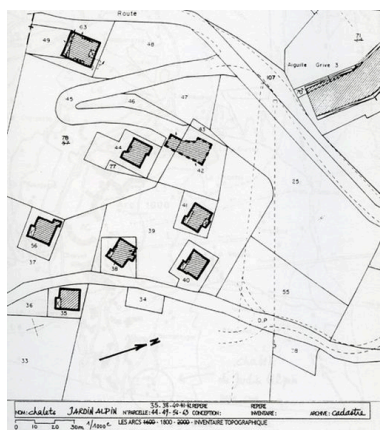
- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations



Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301457NUD



Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AH
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301458NUD



Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301491NUCA



Vue d'ensemble depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301490NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice

Oeuvre(s) contenue(s) :

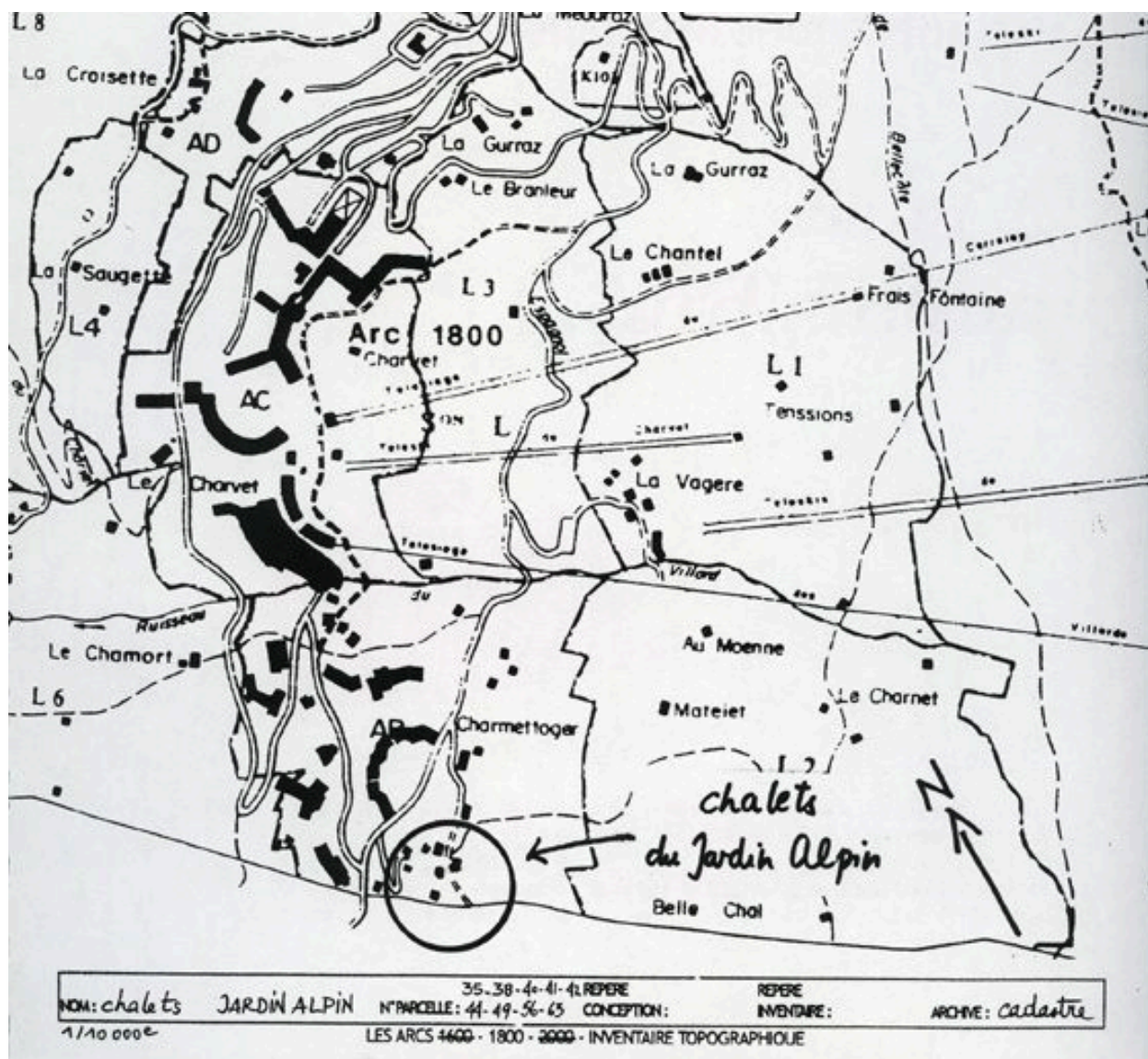
Oeuvre(s) en rapport :

Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Maison dite chalet Godino (IA73000143) Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Charmettoger

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

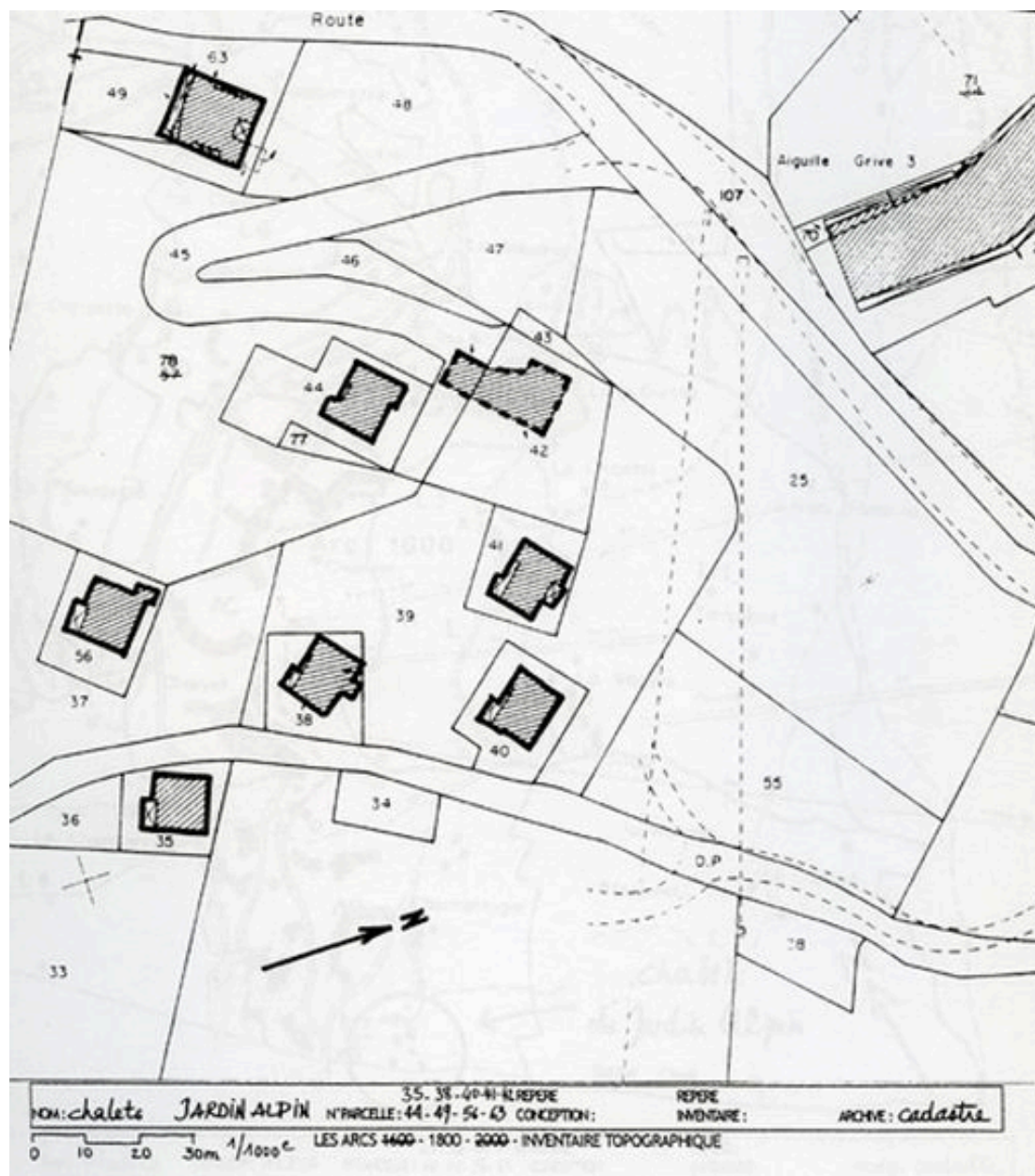
IVR82_20057301457NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AH

IVR82_20057301458NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20057301491NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble depuis le sud-ouest

IVR82_20057301490NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation